

Délibération n° 2018-03-55

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

Objet

Actualisation de
certaines grilles
tarifaires de l'Agglo
Pays d'Issoire :
Ecole de musique

Rapporteur

SAUVANT Jean-Pierre

Date de convocation

19 juin 2018

Date d'affichage du compte-rendu

4 juillet 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 90

Votants : 98

Pour : 98

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERLOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoît	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : ALLART Sébastien à BAYSSAT Marie, BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PETELH Sandra à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (28) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAIS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU la délibération n° 2017-07-26 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 28 juin 2017 relative à l'établissement des tarifs communautaires 2017 de l'école de musique ;

VU la délibération n° 2017-09-24 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 septembre 2017 relative aux conditions d'application des tarifs 2017 de l'école de musique et aux modalités de paiement des cotisations ;

CONSIDÉRANT que le justificatif CAF doit être davantage mis en avant dans la plaquette tarifaire pour le calcul du quotient familial (QF) afin que ce dernier soit ajusté au plus près de la situation des familles au moment des paiements, et qu'il apparait donc nécessaire de clarifier le mode de calcul et de proposer les modifications suivantes :

Explicatif actuel :

« Pour les usagers domiciliés sur le territoire de l'agglo, les tarifs dépendent du quotient familial (QF), soit établi par l'organisme servant les prestations familiales dont ils relèvent (CAF, MSA, ...), soit calculé à partir du dernier revenu fiscal de référence connu (quotient familial = revenu fiscal de référence / (nombre de parts x 12)). Les tarifs sont arrondis à l'euro.

À défaut de présentation d'un justificatif, le tarif appliqué est le tarif maximum. »

Proposition de modification :

« Pour les usagers domiciliés sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire, les tarifs dépendent du quotient familial (QF) établi par l'organisme servant les prestations familiales dont ils relèvent (CAF ou MSA).

Pour les usagers qui ne sont pas bénéficiaires de prestations familiales, le quotient familial sera calculé à partir du dernier revenu fiscal de référence connu (QF = revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts divisé par 12). Les tarifs sont arrondis à l'euro près.

À défaut de présentation d'un justificatif (attestation CAF, MSA ou pour les autres usagers le dernier avis d'imposition), le tarif appliqué est le tarif maximum. »

CONSIDÉRANT que la participation aux pratiques collectives (orchestres et ensembles de l'école), seule, est gratuite ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons professionnelles ou personnelles, des élèves adultes - qui ont déjà un certain niveau et inscrits uniquement en pratique collective - n'ont pas la possibilité de suivre des cours individuels hebdomadaires mais ont besoin de conseils individualisés pour travailler certains aspects techniques, et que ce temps de soutien ou de préparation aux pratiques collectives équivaldrait à 1 cours individuel sur 3 ;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une ligne tarifaire répondant à ce besoin - et réservée aux adultes - est proposé :

Jeunes de moins de 25 ans et demandeurs d'emploi	mini	multiplicateur	maxi
Cours collectifs	40 € (jusqu'à un QF de 352)	11,50 %	80 € (à partir d'un QF de 692)
Cours collectifs + instrument individuel	150 € (jusqu'à un QF de 537)	28 %	450 € (à partir d'un QF de 1 606)
+ instrument supplémentaire	Tarif unique : 165 €		
Adultes	mini	multiplicateur	maxi
Cours collectifs	65 € (jusqu'à un QF de 354)	18,50 %	105 € (à partir d'un QF de 565)
Cours collectifs + instrument individuel	175 € (jusqu'à un QF de 566)	31 %	475 € (à partir d'un QF de 1 531)
Préparation aux pratiques collectives *	58 € (jusqu'à un QF de 580)	10 %	158 € (jusqu'à un QF de 1580)
+ instrument supplémentaire	Tarif unique : 165 €		

CONSIDÉRANT que, pour les usagers extérieurs à l'Agglo Pays d'Issoire dont les tarifs ne sont pas modulés en fonction du quotient familial, l'ajout d'une ligne est également proposé :

Jeunes et adultes	Tarif unique
Cours collectifs	120 €
Cours collectifs + instrument individuel	550 €
Préparation aux pratiques collectives *	183 €
+ instrument supplémentaire	165 €

* selon avis du professeur et entente préalable sur les possibilités horaires

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider les modifications de la plaquette tarifaire ci-dessus exposées ;
- d'appliquer la plaquette tarifaire précitée à compter du 01 septembre 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET




Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 13/07/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13/07/2018

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180626-DEL_2018_03_55-DE